

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 13 janvier 2020 à 19h30, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Était absent : le conseiller Ghislain Smith.

Étaient également présents, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
  - 4.1 rapport du maire**
  - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5 QUESTIONS DU PUBLIC**
  - question d'ordre général;
  - durée maximale: 20 minutes;
  - chaque intervenant doit s'identifier;
  - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
  - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
  - 8.1 ouverture de soumission - Transport de boues de fosses septiques
  - 8.2 ouverture de soumission - Préposé aux stationnements
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**
  - 9.1 Protection contre les incendies**
  - 9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**

9.2.1 renouvellement du mandat de 3 membres du comité consultatif d'urbanisme

### **9.3 Loisirs et culture**

9.3.1 bonification financière de l'entente de développement culturel 2018-2020

9.3.2 reconnaissance de l'organisme Demeure Toi

9.3.3 contrat de gardien-concierge pour les activités de la Ville de Gaspé à l'école C.-E. Pouliot

9.3.4 contrat de gardien-concierge pour les activités de la Ville de Gaspé à la polyvalente Antoine-Roy

9.3.5 aide financière - Centre communautaire Douglas - Documentaire sur la musique et les danses traditionnelles de la Pointe de la Gaspésie

9.3.6 conformité des travaux d'entretien 2019-2020 de la route verte

9.3.7 demande d'aide financière au ministère des transports du Québec - Entretien de la route verte

9.3.8 aides financières 2020 pour différents organismes

### **9.4 Travaux publics**

9.4.1 paiement de facture - Steeves Laliberté électrique Inc.

9.4.2 demande de prix - outil de diagnostic de véhicule lourd

### **9.5 Services administratifs**

### **9.6 Services juridiques et greffe**

9.6.1 résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant 4 411 000 \$ qui sera réalisé le 10 février 2020

9.6.2 paiement de facture - Facturation des quotes-parts dans les fonds de garanties du regroupement Bas-St-Laurent/Gaspésie – Union des municipalités du Québec (UMQ)

9.6.3 paiement de facture - Assurances BFL Canada Risques et assurances Inc. – Renouvellement 2019-2020 - Assurances générales

9.6.4 modification à la résolution 19-10-015 - Vente d'un terrain acquis des inondations - Modification de la servitude

9.6.5 prolongation de contrat - Opération de la cantine et des machines distributrices au centre récréatif Luc-Germain de Gaspé

- 9.6.6 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1405-19
- 9.6.7 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1406-19
- 9.6.8 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1407-19
- 9.6.9 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1408-19
- 9.6.10 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1409-19
- 9.6.11 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1410-19
- 9.6.12 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1411-19

## **9.7 Direction générale**

- 9.7.1 achat de tables et chaises bâtiment de la patinoire extérieure de Saint-Majorique - Réserve immobilisation quartier 4
- 9.7.2 demande d'autorisation pour l'augmentation des tarifs au transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé Inc.
- 9.7.3 contribution financière 2020 au Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé Inc.
- 9.7.4 demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique
- 9.7.5 prolongation du mandat d'accueil touristique, de promotion de la destination et de gestion du bâtiments de l'accueil touristique de Gaspé au comité "Destination Gaspé" chapeauté par Escalpe Gaspésie
- 9.7.6 rejet des soumissions – Construction du nouveau garage de l'aéroport Michel Pouliot à Gaspé

## **9.8 Ressources humaines**

## **10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

- 10.1 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec

## **11. AVIS DE MOTION**

- 11.1 décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements locatifs sur le territoire de la ville de Gaspé

## **12. RAPPORT DES COMITÉS**

## **13. AFFAIRES NOUVELLES**

## **14. QUESTIONS DU PUBLIC**

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

## 15. FERMETURE DE LA SÉANCE

**RÉS. 20-01-001**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

**RÉS. 20-01-002**

### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et villes, et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 2, 12 et 16 décembre 2019, résolutions 19-12-001 à 19-12-080 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

### RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

### BONNE ANNÉE

Au nom de toute l'équipe d'employés et du Conseil municipal, j'offre mes vœux de Bonne et heureuse Année 2020 à toutes les citoyennes et à tous les citoyens du Grand Gaspé et des environs. Santé, Bonheur et Succès pour la prochaine année!

### DÉMOGRAPHIE

L'année débute avec une excellente nouvelle. Selon l'Institut de la Statistique du Québec, la population de Gaspé a augmenté de 386 habitants dans la dernière année.

Gaspé est l'une des seules villes en Gaspésie à vivre une croissance de sa population. Et quand on se compare avec d'autres villes de l'Est-du-Québec, c'est nous qui avons la plus forte croissance. Dans la même période où Gaspé gagnait 386 personnes, Rimouski en gagnait 124, Rivière-du-Loup 43 et Matane en perdait 82.

C'est un signe que l'économie est vigoureuse et que nos efforts collectifs pour assurer le développement de notre grande ville portent leurs fruits!

## PRIORITÉS 2020

Alors, on va continuer de soutenir le développement et l'attractivité de notre territoire durant les prochaines années. Voici donc quelques-unes de nos priorités pour la prochaine année :

- Logements :
  - La loi privée qu'on a travaillée l'an dernier a été adoptée en décembre. Cette loi, spécifique à la Ville de Gaspé, nous donne le droit de soutenir financièrement la construction de logements privés sur notre territoire;
  - L'étape suivante est l'adoption d'un programme municipal conforme à ce que permet la loi;
  - Je suis heureux que ce soir, nous passions l'avis de motion pour la mise en place du règlement créant ce programme et qui prévoira la mise en place de crédit de taxes de 5 ans, autant sur le foncier que sur les services. L'adoption finale du règlement est prévue pour la 1<sup>re</sup> séance de février;
  - Dès maintenant, nous sommes prêts à recevoir des projets. Nous pourrions aussi faire un démarchage accru et la promotion de ces incitatifs. L'objectif est qu'au moins 150 unités de logements voient le jour d'ici 5 ans pour combler la pénurie, faciliter l'attraction de travailleurs et de familles, et continuer de développer notre économie;
  - Toujours au niveau du logement, le 2<sup>e</sup> item permis à la loi privée, soit le soutien à l'acquisition de propriétés dans les secteurs les plus dévitalisés, sera aussi mis en branle sous peu; si tout va bien, l'avis de motion sera donné à la prochaine séance pour une adoption finale à la mi-février;
  
- Garderies :
  - On débute aussi l'année sur les chapeaux de roue avec un événement organisé par la députée Perry-Melançon ce mercredi à la gare intermodale, que j'aurai le plaisir de co-animer avec elle et qui a pour but de sensibiliser le gouvernement sur la pénurie de place en garderie que l'on connaît;
  - On devrait aussi lancer, d'ici 48 heures, avec l'équipe de Destination Gaspé, la campagne de promotion pour inviter les gens à ouvrir des garderies en milieu familial (page Web, etc.) : la campagne mettra de l'avant les avantages possibles et les possibilités de supports financiers disponibles pour ceux et celles qui veulent ouvrir des garderies en milieu familial, car je rappelle que, malgré que les listes d'attente contiennent 150 noms, on a déjà 65 places en milieu familial qui sont autorisées et disponibles et qui attendent que des familles acceptent de relever le défi!
  
- Main-d'œuvre :
  - Présentement, c'est un peu embêtant de mettre l'accent sur l'attraction de familles et de travailleurs, connaissant la pénurie de logements et de garderies qu'on connaît. Malgré tout, on va quand même continuer nos démarches de déploiement de la stratégie Gaspé Pur Plaisir... qui peut aussi servir à attirer des investisseurs!
  
- Côté infrastructures, on va suivre de près les travaux d'agrandissement et de réfection de la piste de l'aéroport. L'asphaltage est toujours prévu entre la 3<sup>e</sup> semaine de juillet et la 1<sup>re</sup> d'août. On est en train d'organiser un plan B pour les voyageurs, qu'on va communiquer sous peu, dès que tout est

attaché avec un autre aéroport et avec un transporteur. Normalement, d'ici la fin-janvier, tout sera connu et public.

- Toujours au chapitre des infrastructures, le projet de nouveau centre sportif à Gaspé progresse et progressera en 2020. On s'aligne pour déposer le dossier au gouvernement avant le 21 février, date limite du programme d'infrastructures sportives qui octroie 66% de subventions. La consultation en ligne se termine vendredi. Plus de 500 personnes se sont exprimées à date ; ceux et celles qui veulent le faire sont invités à le faire via le site Web de la Ville. Aussi, le 27 janvier prochain à 19h, on tiendra une consultation en personne à la Salle de la communauté Mi'gmaq à St-Majorique. Le tout sera communiqué au grand public et aux clubs sportifs dans les prochains jours.
- Autre gros dossier qu'on veut voir avancer : le projet de Rivière-au-Renard Capitale des Pêches, soit tout le réaménagement touristique du secteur de la rue du Banc jusqu'aux limites du parc industriel. Ça fait bientôt 4 ans qu'on tente d'avoir la part fédérale du financement de ce projet. On va finir par y arriver... Dès que le fédéral confirme sa part, on devrait être en mesure de mettre en marche ce projet majeur.
- Il y a aussi plusieurs autres projet qui vont, soit se réaliser, soit progresser en 2020. J'y vais en rafale avec :
  - le Quai de l'Anse-au-Griffon (où il manque encore un peu d'argent fédéral à attacher);
  - le phare de Cap-des-Rosiers (où le fédéral doit se mouiller plus que ce qu'on a vu à date);
  - l'aqueduc de l'Anse-au-Griffon (où il reste des considérations techniques à conclure);
  - les mises à normes de l'eau potable et des eaux usées à Rivière-au-Renard (en études préliminaires);
  - le garage municipal (en cours de réalisation);
  - le suivi du déménagement du garage du MTQ vers le parc industriel;
  - le dossier de la rue des Touristes à L'Anse-à-Valleau (où la Sécurité civile doit nous faire un suivi);
  - la piscine du CEGEP (où on fera un suivi des travaux);
  - la piste cyclable à Rivière-au-Renard (qu'on travaille avec un comité local);
  - la modernisation des politiques sociales de la Ville (familles, aînés, personnes handicapées) qui sont en cours;
  - le lancement du budget participatif en environnement;
  - les dossiers de développement économique;
  - les projets rattachés à la ZIP;
  - le suivi du dossier du chemin de fer;
- le lancement d'un programme de soutien à l'entrepreneuriat;
- le soutien aux organismes et aux événements, etc.

Si je faisais la nomenclature complète de tous les dossiers, j'en aurais pour des heures... On a du pain sur la planche pour 2020 et les années subséquentes, et on va continuer de faire grandir notre ville, d'une extrémité à l'autre!

## ÉVÉNEMENTS

- Si on revient aux affaires courantes, je vous dresse un aperçu, en rafale, de ce qui a occupé mon dernier mois, du début-décembre jusqu'à aujourd'hui. On a eu :

- 5 séances publiques du Conseil municipal, dont une sur l'adoption du budget, 2 régulières et 2 extraordinaires;
- Plusieurs rencontres de travail sur le budget et d'autres affaires internes;
- 2 séances de la MRC (1 régulière et 1 extraordinaire);
- Comité de vigilance du LET;
- C.A. de la Régie des matières résiduelles de la Gaspésie;
- C.A. d'Escale Gaspésie;
- C.A. de la Société de chemin de fer;
- C.A. de la RÉGIM;
- C.A. de la Régie de l'énergie GIM;
- Réunion du Regroupement des MRC de la Gaspésie;
- Pour l'UMQ, un C.E., un C.A. et différentes activités en marge du centenaire de l'Union à St-Hyacinthe;
- L'Assemblée des MRC à Québec où étaient présents 5 ministres;
- 4 rencontres téléphoniques ou physiques d'autant de cabinets de ministres;
- Pour l'UMQ, réunion téléphonique avec Air Canada pour les nombreuses problématiques rencontrées ces derniers mois;
- La Commission parlementaire sur le Projet de loi privée pour le logement;
- Plusieurs rencontres d'organismes et d'entreprises;
- Parade de Noël et activité au Berceau du Canada avec l'allumage du sapin, la chorale, les chants traditionnels, etc.;
- Dîner de Noël des Fermières de Rivière-au-Renard, où plus de 300 personnes étaient présentes... dont plusieurs personnes en situation d'isolement pour qui c'était le seul repas des Fêtes;
- Guignolée du Dr Julien pour laquelle j'ai sillonné le territoire;
- Brunch des nouveaux arrivants à l'Anse-au-Griffon;
- Fait Opération Nez Rouge le 21 décembre au soir avec une équipe d'employés et d'élus municipaux;
- Vendredi passé, ouverture officielle du tournoi pee-wee / bantam de Rivière-au-Renard;
- On a aussi eu un suivi de nos requêtes pour le prix de l'essence, où la Régie de l'Énergie du Québec a rehaussé sa surveillance et conclut que les Gaspésiens payaient trop cher leur essence versus les autres Québécois. Un dossier est en cours au Bureau de la concurrence du Canada. On verra la suite, mais on avait raison de se préoccuper de ce dossier...;
- En ce début d'année, on a aussi eu le début d'incendie au Manoir St-Augustin, qui n'a fait heureusement que quelques dégâts matériels, donc plus de peur que de mal... et je dis MERCI à tous les intervenants, collègues pompiers, policiers, paramédics, personnel du Manoir, bénévoles de la Croix-Rouge, les familles des résidents, la Sécurité civile, Monsieur le directeur général, etc. : un bel effort regroupé qui a permis d'évacuer la résidence sans heurts et de sécuriser les lieux comme il se devait : bravo et merci à tous!

## FÉLICITATIONS

Je termine en félicitant quelques-uns de nos athlètes qui se sont démarqués dans le dernier mois. Je ne peux pas tous les savoir, mais en voici quelques-uns que j'ai retenus et que je voulais souligner ce soir:

- Hockey :
  - Taxi Déry, en pee-wee A qui ont remporté les honneurs du tournoi de Rivière-au-Renard;

- Ariane Cloutier et Naomi Morin de Gaspé, qui évoluent en sport-étude au niveau Midget AA à Québec, ont remporté une finale nationale le weekend dernier et participeront au tournoi pancanadien en Saskatchewan.
- Karaté : Anne Kulenkamp du club Budokan qui alignera l'équipe provinciale;
- Bravo à toutes et à tous, et merci de faire rayonner Gaspé aux 4 coins de la Gaspésie, du Québec, du Canada et du monde entier!

## CONCLUSION

En terminant, j'invite la population à profiter de l'hiver et de nos belles activités hivernales. Une nouvelle fête hivernale aura lieu le 21 février en marge de la TDLG. Nos patinoires extérieures, entretenues par nos comités locaux, sont en fonction. Nos 2 arénas, le centre de ski du Mont-Béchervaise, le centre de ski Les Éclairs, le centre de ski hors-piste du Mont Pesaq, le ski de fond ou la raquette dans le Parc Forillon ou ailleurs, les sentiers de motoneige, les matchs de hockey sénior de nos Corsaires, les spectacles à la Salle de Spectacles, etc. Beaucoup de choses à faire dans le grand Gaspé, même en hiver! À nous d'en profiter!

Bonne Année tout le monde!

Bon mois de janvier!

À 19h45, la première période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée la séance se poursuit.

## RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Marcel Fournier :

- Énumère ses activités des mois de décembre.

La conseillère Carmelle Mathurin :

- Souhaite à tous une excellente année 2020;
- Énumère ses activités du mois de décembre;
- Patinoires de l'Anse-à-Valleau et Petit-Cap sont ouvertes.

Le conseiller Nelson O'Connor :

- Sera absent à la réunion du 3 février et aimerait discuter de différents dossiers;
- Avez-vous plus d'information concernant le dossier du quai à l'Anse-au-Griffon. Directeur général : lors du 1<sup>er</sup> appel d'offres les soumissions étaient trop élevées, soit près de 3.1 millions, suite à un 2<sup>e</sup> appel d'offres les coûts sont d'environ 2.5 millions, encore plus haut que l'évaluation initiale mais une diminution importante des coûts. Nous avons soumis le tout au Fédéral et attendons la suite du dossier.

La conseillère Aline Perry :

- Remercie les citoyens pour leur confiance et leur souhaite une belle année 2020
- Énumère ses activités du mois de décembre;

- Rappelle la mission de l'Accorderie du Grand Gaspé: briser l'isolement des personnes âgées;
- Bibliothèque est temporairement fermée pour permettre l'agrandissement. Les services sont maintenus pendant la période des travaux (2 mois) et ce, à l'hôtel de ville. Remercie Lucie Giguère et son équipe de bénévoles pour la préparation du local en vue des rénovations.

Le conseiller Réginald Cotton :

- Énumère ses activités du mois de décembre;
- Souhaite une très bonne année 2020 à tout le monde du Grand Gaspé.

## RÉS. 20-01-003

### ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 251 045.64 \$ dont :

- Activités financières régulières : 1 251 045.64 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 1 535 053.19 \$ dont :

- Activités d'investissements réguliers : 1 477 110.19 \$
- Activités d'investissements - inondations : 57 943.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 87 750.28 \$ dont :

- Activités financières régulières : 87 750.28 \$

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 1 163 295.36 \$
- Activités d'investissement : 1 535 053.19 \$

## RÉS. 20-01-004

### OUVERTURE DE SOUMISSION – TRANSPORT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 2020-2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé offre le service de collecte de boues de fosses septiques sur son territoire depuis 2015;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une entreprise afin de transporter les boues aux sites de traitement;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offre public sur SEAO nous avons reçu une seule soumission, soit :

- Les Excavations Dubé & Cassivi Inc., aux coûts suivants :
  - 4,49 \$/km, plus les taxes applicables pour 2020 et un taux horaire d'attente de 70 \$/h, plus les taxes applicables ;

- 4,60 \$/km, plus les taxes applicables pour 2021 et un taux horaire d'attente de 71,75 \$/h, plus les taxes applicables ;
- 4,72 \$/km, plus les taxes applicables pour 2022 et un taux horaire d'attente de 73,54 \$/h, plus les taxes applicables ;
- 4,84 \$/km, plus les taxes applicables pour 2023 et un taux horaire d'attente de 75,38 \$/h, plus les taxes applicables ;
- 4,96 \$/km, plus les taxes applicables pour 2024 et un taux horaire d'attente de 77,26 \$/h, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut, à la suite d'une demande de soumission ou elle n'a reçue qu'une seule soumission conforme, s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres propositions, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établi par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions avec l'entreprise Les Excavations Dubé & Cassivi Inc., nous avons convenu des coûts suivants :

- 4,00 \$/km, plus les taxes applicables pour 2020 et un taux horaire d'attente de 70 \$/h, plus les taxes applicables ;
- 4,10 \$/km, plus les taxes applicables pour 2021 et un taux horaire d'attente de 71,75 \$/h, plus les taxes applicables ;
- 4,20 \$/km, plus les taxes applicables pour 2022 et un taux horaire d'attente de 73,54 \$/h, plus les taxes applicables ;
- 4,31 \$/km, plus les taxes applicables pour 2023 et un taux horaire d'attente de 75,38 \$/h, plus les taxes applicables ;
- 4,42 \$/km, plus les taxes applicables pour 2024 et un taux horaire d'attente de 77,26 \$/h, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour le transport des boues de fosses septiques aux sites de traitement à Les Excavations Dubé & Cassivi Inc. pour une durée de cinq (5) ans, aux coûts suivants :

- 4,00 \$/km, plus les taxes applicables pour 2020 et un taux horaire d'attente de 70 \$/h, plus les taxes applicables ;
- 4,10 \$/km, plus les taxes applicables pour 2021 et un taux horaire d'attente de 71,75 \$/h, plus les taxes applicables ;
- 4,20 \$/km, plus les taxes applicables pour 2022 et un taux horaire d'attente de 73,54 \$/h, plus les taxes applicables ;
- 4,31 \$/km, plus les taxes applicables pour 2023 et un taux horaire d'attente de 75,38 \$/h, plus les taxes applicables ;
- 4,42 \$/km, plus les taxes applicables pour 2024 et un taux horaire d'attente de 77,26 \$/h, plus les taxes applicables ;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-416-00-446.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 20-01-005**

OUVERTURE DE SOUMISSION –  
PRÉPOSÉ AUX STATIONNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs, pour les services de préposé aux stationnements, la ville a reçu une seule soumission, soit :

- Groupe de sécurité Garda SENC, au montant de 14 248.97 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la soumission s'avère conforme;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service est pour une durée de 17 semaines réparties comme suit;

- 32.5 heures/semaines pendant 11 semaines au montant de 11 232.65 \$ plus les taxes applicables;
- 16 heures/semaines pendant 6 semaines au montant de 3 016.32 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde le contrat pour les services de préposé aux stationnements à Groupe de sécurité Garda SENC, au montant de 14 248.97 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense autorisée par la présente résolution soit financée par le poste budgétaire 02-355-00-141.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 20-01-006**

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE 3 MEMBRES  
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de 4 membres du comité consultatif d'urbanisme est actuellement échu;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Réjean Côté, Dave Dupuis et Laurent Juneau ont manifesté leur intérêt à renouveler leur mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal renouvelle le mandat de messieurs Réjean Côté, Dave Dupuis et Laurent Juneau jusqu'au 30 novembre 2021.

**RÉS. 20-01-007**

**BONIFICATION FINANCIÈRE DE L'ENTENTE DE  
DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé et la MRC La Côte-de-Gaspé disposent d'une entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications du Québec pour les années 2018, 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Culture et des Communications du Québec propose une bonification financière de l'entente triennale de 2 360 \$ supplémentaires pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE deux partenaires du milieu, Improvisation Gaspé et Cinélune de Gaspé doivent appareiller les sommes investies;

CONSIDÉRANT les protocoles d'entente soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal s'engage auprès des deux organismes Improvisation Gaspé et Cinélune de Gaspé, d'assurer l'appariement des bonifications financières du Ministère de la Culture et des Communications du Québec jusqu'à concurrence de 2 360 \$, pour l'année 2020, dans le cadre de l'entente de développement culturel 2018-2020.

QUE le conseil municipal manifeste son intérêt auprès du Ministère de la Culture et des Communications du Québec si une nouvelle bonification était disponible pour 2020 en fonction de ses disponibilités financières.

QUE l'animatrice en loisirs et culture Geneviève Plourde soit autorisée à signer les protocoles d'entente avec les organismes susdits.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-90-999.

**RÉS. 20-01-008**

**RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME DEMEURE TOI**

CONSIDÉRANT QUE dans ses politiques de développement, la Direction des loisirs et de la culture a pour objectif de soutenir les organismes dans leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des loisirs et de la culture a analysé la demande et que l'organisme répond aux demandes pour être reconnu comme organisme communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal reconnaisse l'organisme Demeure Toi comme organisme communautaire affilié à la Direction des loisirs et de la culture de la Ville de Gaspé.

**RÉS. 20-01-009**

**CONTRAT DE GARDIEN-CONCIERGE POUR LES ACTIVITÉS DE LA VILLE DE GASPÉ À L'ÉCOLE POLYVALENTE C.-E. POULIOT**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 19-02-008, l'entreprise Ben D. Entreprises était retenue par la Ville de Gaspé pour l'année 2019 pour exécuter le service de gardien-concierge à l'école polyvalente C.-E. Pouliot;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est satisfaite du service rendu par l'entreprise Ben D. Entreprises lors de la durée de son mandat;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien pour l'entreprise Ben D. Entreprises est échu;

CONSIDÉRANT QU'IL est recommandé par la direction des loisirs et de la culture de procéder à l'octroi d'un contrat d'engagement contractuel à l'entreprise Ben D. Entreprises comme gardien-concierge pour les activités de la communauté à l'école polyvalente C.-E. Pouliot au coût de 25 \$ de l'heure pour la période couvrant le 6 janvier au 18 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat d'engagement contractuel pour les services de l'entreprise Ben D. Entreprises comme gardien-concierge pour les activités de la communauté à l'école polyvalente C.-E. Pouliot pour la période du 6 janvier au 18 décembre 2020 au coût horaire de 25 \$.

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat d'engagement contractuel pour cette entreprise.

QUE la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au poste budgétaire 02-701-20-499.

**RÉS. 20-01-010**

**CONTRAT DE GARDIEN-CONCIERGE  
POUR LES ACTIVITÉS DE LA VILLE DE GASPÉ  
À LA POLYVALENTE ANTOINE-ROY**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 19-02-010, l'entreprise Ben D. Entreprises était retenue par la Ville de Gaspé pour l'année 2019 pour exécuter le service de gardien-concierge à la polyvalente Antoine-Roy;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est satisfaite du service rendu par l'entreprise Ben D. Entreprises lors de la durée de son mandat;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien pour l'entreprise Ben D. Entreprises est échu;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé par la direction des loisirs et de la culture de procéder à l'octroi d'un contrat d'engagement contractuel à l'entreprise Ben D. Entreprises comme gardien-concierge pour les activités de la communauté à la polyvalente Antoine-Roy au coût de 25 \$ de l'heure pour la période couvrant le 6 janvier au 18 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat d'engagement contractuel pour les services de l'entreprise Ben D. Entreprises comme gardien-concierge pour les activités de la communauté à la polyvalente Antoine-Roy pour la période du 6 janvier au 18 décembre 2020 au coût horaire de 25 \$.

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat d'engagement contractuel pour cette entreprise.

QUE la dépense autorisée par la présente résolution soit imputé au poste budgétaire 02-701-20-499.

**RÉS. 20-01-011**

**AIDE FINANCIÈRE - CENTRE COMMUNAUTAIRE DOUGLAS –  
DOCUMENTAIRE SUR LA MUSIQUE  
ET LES DANSES TRADITIONNELLES  
DE LA POINTE DE LA GASPÉSIE**

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire Douglas est le parrain du projet de réalisation d'un documentaire sur la musique et les danses traditionnelles de la Pointe de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'un des objectifs de ce documentaire est d'illustrer le visage contemporain des anciennes traditions dans leur pratique actuelle et favoriser le passage de ce patrimoine aux jeunes générations;

CONSIDÉRANT QUE ce projet, en plus de mettre en valeur le patrimoine vivant, ou immatériel d'une région riche de ses traditions, permet de reconnaître la valeur culturelle et son impact social intergénérationnel auprès des deux principales communautés linguistiques de la pointe francophone et anglophone;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes ont déjà signifié leur engagement dans la réalisation de ce projet, dont notamment Vision Gaspé-Percé Now, le village en chansons de Petite-Vallée, le Festival Musique du Bout du Monde, le Festival Vues sur Mer et la Fabrique Culturelle (Télé-Québec);

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet pour réaliser les sept (7) phases est estimé à 30 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire Douglas a ou va déposer diverses demandes d'aide financière auprès de divers organismes, dont notamment la M.R.C. de la Côte-de-Gaspé, Telus, les Caisses Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire Douglas a déposé une demande d'aide financière au montant de 4000 \$ auprès de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie au Centre communautaire Douglas une aide financière de 4 000 \$ pour la réalisation d'un documentaire sur la musique et les danses traditionnelles de la Pointe de la Gaspésie.

QUE le tout soit conditionnel à la confirmation des autres partenaires financiers, à la réalisation du projet et à la présentation des pièces justificatives.

QUE cette somme soit imputée au surplus non affecté.

**RÉS. 20-01-012**

**CONFORMITÉ DES TRAVAUX D'ENTRETIEN 2019-2020  
DE LA ROUTE VERTE**

CONSIDÉRANT les travaux d'entretien réalisés par la Ville de Gaspé, pour l'année 2019-2020 sur le tronçon de la Route Verte sous sa responsabilité (piste cyclable en site propre et en chaussée désignée de 10.3 km), à savoir;

- Débroussaillage et coupe de la végétation des abords de la piste;
- Balayage et nettoyage de la piste;
- Remplacement d'un passage à niveau;
- Nettoyage des fossés et ponceaux;
- Travaux d'entretien et de peinture à la passerelle;
- Mise en place d'une toilette sèche et diverses réparations de l'infrastructure.

CONSIDÉRANT le rapport des travaux d'entretien et le sommaire des dépenses d'entretien réalisés par la Direction des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux respectent les règlements municipaux en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal déclare les travaux d'entretien pour l'année 2019-2020 de la piste cyclable conformes aux exigences municipales et accepte lesdits travaux.

**RÉS. 20-01-013**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE  
AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC –  
ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est responsable de l'entretien de l'ensemble de la Route Verte sur son territoire (hors route du MTQ), y compris de la partie en site propre allant de Gaspé à la plage Haldimand;

CONSIDÉRANT QUE la longueur totale de la portion de la Route Verte concernée (piste cyclable en site propre: Le sentier des Pionniers) est de 10.3 km et que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les demandes au MTQ afin de bénéficier de l'aide financière accordée par celui-ci pour l'entretien de la piste cyclable aux termes du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) - Volet 3;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal demande par la présente au ministère des Transports du Québec une aide financière de 16 560 \$ pour l'entretien 2020-2021 de la piste cyclable de Gaspé dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) - Volet 3.

QUE la Direction des loisirs et de la culture soit mandatée pour être l'interlocuteur de la Ville de Gaspé auprès du ministère des Transports dans ce dossier, ainsi que pour signer l'ensemble des documents requis.

**RÉS. 20-01-014**

**AIDES FINANCIÈRES 2020 POUR DIFFÉRENTS ORGANISMES**

CONSIDÉRANT QUE des aides financières ont été prévues au budget 2020 pour différents organismes du milieu;

CONSIDÉRANT la liste de ces aides financières telle que présentée au conseil;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'obtenir du conseil municipal l'autorisation de procéder au paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le directeur des Services administratifs à procéder au paiement des aides financières mentionnées dans la liste remise au conseil municipal, selon les conditions et modalités déterminées par une entente ou qui seront précisées aux organismes par une lettre de la direction des loisirs et de la culture.

**RÉS. 20-01-015**

**PAIEMENT DE FACTURE –  
STEEVES LALIBERTÉ ÉLECTRIQUE INC.**

CONSIDÉRANT le début des travaux de construction du Centre de service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT qu'un réaménagement des locaux adjacents au garage était nécessaire afin d'accueillir temporairement une équipe des travaux publics ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu d'effectuer des améliorations et réaménagements électriques ;

CONSIDÉRANT la facture # 1945 de Steeves Laliberté électrique Inc. au montant de 4 450,00 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 1945 – Steeves Laliberté électrique Inc. au montant de 4 450,00 \$ plus les taxes applicables et que le tout soit imputé au règlement 1391-19.

**RÉS. 20-01-016**

**DEMANDE DE PRIX -  
OUTIL DE DIAGNOSTIC DE VÉHICULE LOURD**

CONSIDÉRANT la demande de prix effectué auprès de divers fournisseurs d'équipement et d'outillage ;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux soumissions ;

- Pièces d'auto Select au montant de 10 801,88 \$ plus les taxes applicables ;
- Égide Dupuis et fils au montant de 9 003,00 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que seule la soumission de Pièces d'auto Select est conforme à notre demande qui incluait une journée de formation à nos mécaniciens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

Que le conseil municipal autorise l'acquisition de l'outil de diagnostic Jaltest auprès de Pièces d'auto Select au montant de 10 801,88 \$ plus les taxes applicables et que le tout soit affecté au code budgétaire 02-320-00-516.

**RÉS. 20-01-017**

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS  
AU MONTANT 4 411 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 FÉVRIER 2020**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Gaspé souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 411 000 \$ qui sera réalisé le 10 février 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de
885-04	18 300 \$
847-03	28 600 \$
857-03	285 300 \$
921-05	14 300 \$
1001-07	291 200 \$
1109-10	398 400 \$
1109-10	273 000 \$
1061-09	5 300 \$
1131-11	39 800 \$
1238-14	141 700 \$
1238-14	79 800 \$
1214-13	250 100 \$
1220-13	35 400 \$
1222-13	8 000 \$
1242-14	155 800 \$
857-03	153 000 \$
1220-13	36 000 \$
1293-15	51 000 \$
1304-16	26 800 \$
1315-16	10 200 \$
1324-16	26 800 \$
1325-16	52 000 \$
1329-17	153 000 \$
1344-17	459 000 \$
1365-18	321 000 \$
1366-18	331 875 \$
1367-18	255 000 \$
1391-19	510 325 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 885-04, 857-03, 921-05, 1001-07, 1109-10, 1131-11, 1238-14, 1220-13, 1222-13, 1242-14, 1293-15, 1304-16, 1315-16, 1324-16, 1325-16, 1329-17, 1344-17, 1365-18, 1366-18, 1367-18 et 1391-19, la Ville de Gaspé souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 10 février 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 février et le 10 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CAISSE DES JARDINS DE LA POINTE DE LA GASPÉSIE  
80, JACQUES CARTIER  
GASPE, (QC) G4X 2V2

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Gaspé, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 885-04, 857-03, 921-05, 1001-07, 1109-10, 1131-11, 1238-14, 1220-13, 1222-13, 1242-14, 1293-15, 1304-16, 1315-16, 1324-16, 1325-16, 1329-17, 1344-17, 1365-18, 1366-18, 1367-18 et 1391-19 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 février 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**RÉS. 20-01-018**

**PAIEMENT DE FACTURE – FACTURATION DES QUOTES-PARTS  
DANS LES FONDS DE GARANTIES DU REGROUPEMENT  
BAS-ST-LAURENT/GASPÉSIE –  
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

CONSIDÉRANT la résolution 12-12-12 aux termes de laquelle la municipalité a mandaté l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à titre de mandataire en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur d'un nouveau regroupement de municipalité qui a été constitué en début d'année 2013, en vue d'un achat commun d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité dans le fonds de garantie du Regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie s'établit à 28 270.59 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le Directeur des Services administratifs à acquitter la facture de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au montant de 28 270.59 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-420.

**RÉS. 20-01-019**

**PAIEMENT DE FACTURE –  
ASSURANCES BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. –  
RENOUVELLEMENT 2019-2020 - ASSURANCES GÉNÉRALES**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 16-02-43, la municipalité a accordé à BFL Canada risques et assurances Inc. le contrat d'assurances générales pour une durée d'un (1) an lequel est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE le coût exigible pour le renouvellement de la police assurances générales du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020 est de 224 416 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le Directeur des Services administratifs à acquitter la facture d'assurances générales auprès de BFL Canada risques et assurances Inc., représentant autorisé de l'Union des municipalités du Québec, au montant de 224 416 \$, plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au code budgétaire 02-190-00-420.

**RÉS. 20-01-020**

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION 19-10-015 –  
VENTE D'UN TERRAIN ACQUIS DES INONDATIONS –  
MODIFICATION DE LA SERVITUDE**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 19-10-015 la vente de l'immeuble était conditionnelle à la constitution, à même l'acte de vente, d'une servitude de non construction d'une profondeur de 150 mètres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la profondeur de la servitude de non construction afin de l'établir à 91 mètres du côté Nord-Est et à 80 mètres du côté Sud-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la vente a déjà été signée et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gaspé le 25 octobre 2019 sous le numéro 24 987 817 et qu'il y a lieu de signer un acte modifiant l'assiette de la servitude déjà constituée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise la modification de l'assiette de la servitude de non construction constituée aux termes de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gaspé sous le numéro 27 987 817 afin que cette dernière ait une profondeur de 91 mètres du côté Nord-Est et de 80 mètres du côté Sud-Ouest.

**RÉS. 20-01-021**

**PROLONGATION DE CONTRAT –  
OPÉRATION DE LA CANTINE ET DES MACHINES DISTRIBUTRICES  
AU CENTRE RÉCRÉATIF LUC-GERMAIN DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 16-09-008;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'opération de la cantine et des machines distributrices au centre récréatif Luc-Germain de Gaspé est échu depuis le 30 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'André Chouinard a continué d'offrir le service depuis le 1er octobre 2019;

CONSIDÉRANT QU'André Chouinard était le seul à soumissionner pour ce contrat en 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de prolonger ce contrat pour une autre année soit rétroactivement au 1er octobre 2019 et ce, jusqu'au 30 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé alloue une prolongation de contrat rétroactivement au 1er octobre 2019 et ce, jusqu'au 30 septembre 2020 à André Chouinard pour l'opération de la cantine et des machines distributrices au centre récréatif Luc-Germain de Gaspé, et ce, en contrepartie d'une somme de 3 725 \$.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

**NOTE** DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1405-19 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE POUR UNE SOMME DE 90 000 \$ EN 2020

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre des 7 et 8 janvier 2020 pour le règlement 1405-19 créant une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire pour une somme de 90 000 \$ en 2020. Aucune personne ne s'étant enregistrée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**NOTE** DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1406-19 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DU QUARTIER NUMÉRO 1 POUR UNE SOMME DE 5 000 \$ EN 2020

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 8 janvier 2020 pour le règlement 1406-19 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 1 pour une somme de 5 000 \$ en 2020. Aucune personne ne s'étant enregistrée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**NOTE** DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1407-19 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DU QUARTIER NUMÉRO 2 POUR UNE SOMME DE 13 000 \$ EN 2020

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 8 janvier 2020 pour le règlement 1407-19 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 2 pour une somme de 13 000 \$ en 2020. Aucune personne ne s'étant enregistrée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**NOTE** DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1408-19 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DU QUARTIER NUMÉRO 3 POUR UNE SOMME DE 15 000 \$ EN 2020

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 8 janvier 2020 pour le règlement 1408-19 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 3 pour une somme de 15 000 \$ en 2020. Aucune personne ne s'étant enregistrée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**NOTE** DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1409-19 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DU QUARTIER NUMÉRO 4 POUR UNE SOMME DE 8 000 \$ EN 2020

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 8 janvier 2020 pour le règlement 1409-19 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 4 pour une somme de 8 000 \$ en 2020. Aucune personne ne s'étant enregistrée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**NOTE** DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1410-19 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DU QUARTIER NUMÉRO 5 POUR UNE SOMME DE 25 000 \$ EN 2020

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 8 janvier 2020 pour le règlement 1410-19 créant une réserve

financière au profit du quartier numéro 5 pour une somme de 25 000 \$ en 2020. Aucune personne ne s'étant enregistrée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**NOTE**

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1411-19 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DU QUARTIER NUMÉRO 6 POUR UNE SOMME DE 21 000 \$ EN 2020

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 8 janvier 2020 pour le règlement 1411-19 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 6 pour une somme de 21 000 \$ en 2020. Aucune personne ne s'étant enregistrée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**RÉS. 20-01-022**

ACHAT DE TABLES ET CHAISES –  
BÂTIMENT DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE  
DE SAINT-MAJORIQUE –  
RÉSERVE IMMOBILISATION QUARTIER 4

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter des tables et chaises au bâtiment de la patinoire extérieure de Saint-Majorique;

CONSIDÉRANT la facture #7723 de Canadian Tire #456 au montant de 389.97 \$, plus les taxes applicables pour l'achat de trois tables pliantes;

CONSIDÉRANT la facture #656549 de la Papeterie Cartier Inc. au montant de 726.63 \$, plus les taxes applicables pour l'achat de quatorze (14) chaises;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller du quartier 4 accepte d'assumer le coût d'acquisition de ces items à même sa réserve d'immobilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #7723 de Canadian Tire #456 au montant de 389.97 \$, plus les taxes applicables et la facture #656549 de la Papeterie Cartier Inc. au montant de 726.63 \$, plus les taxes applicables pour l'acquisition de tables et chaises pour le bâtiment de la patinoire extérieure de Saint-Majorique.

QUE la dépense soit imputée à la réserve d'immobilisation du quartier 4.

**RÉS. 20-01-023**

DEMANDE D'AUTORISATION  
POUR L'AUGMENTATION DES TARIFS  
AU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF  
DE LA CÔTE-DE-GASPÉ INC.

CONSIDÉRANT QUE le Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé Inc. a soumis une lettre le 6 décembre dernier au maire de Gaspé demandant notamment l'autorisation à la Ville de Gaspé d'augmenter les tarifs du transport de 3.00 \$ à 3.50 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est préconisé dans le Programme d'aide au transport adapté du gouvernement du Québec d'avoir un tarif identique au transport en commun normal;

CONSIDÉRANT QUE le tarif en vigueur au transport collectif de la Gaspésie est de 4.00 \$ du passage;

CONSIDÉRANT QUE le tarif en vigueur pour les trajets en transport adapté et collectif est de 3.00 \$, et ce, depuis trois ans;

CONSIDÉRANT QUE la demande du Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé Inc. est de faire augmenter ce tarif de 3.00 \$ à 3.50 \$;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités mandataires (Gaspé et Percé) doivent donner leur accord à tout changement de tarif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est en faveur d'une augmentation de tarif de 3.00 \$ à 3.25 \$ et non pas à 3.50 \$ tel que demandé par le Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte d'établir le tarif usager pour le transport adapté et collectif à 3.25 \$ pour l'année 2020.

**RÉS. 20-01-024**

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020  
AU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF  
DE LA CÔTE-DE-GASPÉ INC.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue du Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé Inc. pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé reconnaît l'importance du service de transport adapté pour la population de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a versé une quote-part de 69 365 \$ pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été prévues au budget 2020 pour ce service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé confirme sa participation au Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé Inc., pour l'année 2020, pour une somme s'élevant à 70 683 \$.

QUE cette somme soit imputée au code budgétaire 02-370-00-962.

**RÉS. 20-01-025**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE  
POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES  
AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Gaspé désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Gaspé prévoit la formation de 7 pompiers pour le programme Pompier 1 et de 16 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Côte-de-Gaspé en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé présente une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Côte-de-Gaspé.

**RÉS. 20-01-026**

PROLONGATION DU MANDAT D'ACCUEIL TOURISTIQUE,  
DE PROMOTION DE LA DESTINATION ET DE GESTION  
DU BÂTIMENT DE L'ACCUEIL TOURISTIQUE DE GASPÉ  
AU COMITÉ "DESTINATION GASPÉ"  
CHAPEAUTÉ PAR ESCALE GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QU'aux termes des résolutions 18-02-062 et 19-01-017, le conseil municipal a confié au comité "Destinations Gaspé", chapeauté par l'organisme "Escale Gaspésie", le mandat d'accueil touristique, de promotion de la destination et la gestion du bâtiment de l'accueil touristique de Gaspé pour les années 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger le mandat pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal prolonge le mandat d'accueil touristique, de promotion de la destination et de gestion du bâtiment de l'accueil touristique de Gaspé, confié au comité "Destination Gaspé", chapeauté par l'organisme Escale Gaspésie pour l'année 2020.

**RÉS. 20-01-027**

**REJET DES SOUMISSIONS –  
CONSTRUCTION DU NOUVEAU GARAGE  
DE L'AÉROPORT MICHEL POULIOT À GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public sur SEAO pour la construction du nouveau garage à l'aéroport Michel Pouliot de Gaspé nous avons reçu deux (2) soumissions;

- Constructions Scandinaves 241 598.41 \$, plus les taxes applicables
- LFG Construction 257 700.77 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE les soumissions dépassent l'estimation des coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues dans le cadre du projet de construction du nouveau garage de l'aéroport Michel Pouliot de Gaspé.

**RÉS. 20-01-028**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1412-20**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 16 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1412-20 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 108.2.0.1 de la Loi sur les cités et villes lequel entrera en vigueur le 1er janvier 2020, le vérificateur externe d'une municipalité de 10 000 habitants ou plus mais de moins de 100 000 habitants doit vérifier, dans la mesure qu'il juge appropriée, l'optimisation des ressources de la municipalité et de toute personne morale ou de tout organisme visé au paragraphe 4° ou 5° du premier alinéa de l'article 85 de la Loi sur la Commission municipale et qui est lié à cette municipalité de la manière prévue à ce paragraphe;

CONSIDÉRANT QUE l'article 108.2.0.2 de la Loi sur les cités et villes prévoit qu'une municipalité visée à l'article 108.2.0.1 peut, par règlement, confier à la Commission municipale du Québec le mandat de vérification prévu à cet article et que ce règlement ne peut être abrogé;

L'objet de ce règlement est donc de confier à la Commission municipale du Québec le mandat de vérification de l'optimisation des ressources ainsi que de celles de toute personne morale ou de tout organisme visé au paragraphe 4° ou 5° du premier alinéa de l'article 85 de la Loi sur la Commission municipale et qui est lié à cette municipalité de la manière prévue à ce paragraphe.

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1412-20, sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec, soit adopté.

**RÉS. 20-01-029**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
DÉCRÉTANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME D'AIDE  
SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES POUR PROMOUVOIR  
LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS  
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière, présente le projet de règlement décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements locatifs sur le territoire de la ville de Gaspé et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

L'objet de ce règlement a pour objectif d'améliorer le bien-être général de la population de la Ville de Gaspé et ce programme s'inscrit en vertu de la loi spéciale la régissant, le projet de loi 205 des lois de 2019, aux termes duquel la Ville peut, par règlement, adopter un programme afin d'aider la construction de logements locatifs sur le territoire de la ville de Gaspé.

Suivant cette présentation, la conseillère Carmelle Mathurin donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements locatifs sur le territoire de la ville de Gaspé et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

À 20h21, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

**RÉS. 20-01-030**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

À 20h22 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

---

Daniel Côté, maire

---

Isabelle Vézina, greffière